



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/437

Le 9 novembre 2007

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Commission d'études 8 des radiocommunications

- Adoption de 3 Recommandations révisées et de 10 nouvelles Recommandations par correspondance et approbation simultanée, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)

Services mobile, de radiorepérage et d'amateur, y compris les services par satellite associés

Dans la Circulaire administrative CAR/246 datée du 25 juillet 2007, 3 projets de Recommandation révisée et 10 projets de nouvelle Recommandation ont été présentés pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la Résolution UIT-R 1-4 (§ 10.3).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 25 octobre 2007. Cinq Administrations ont répondu en faveur de l'adoption et de l'approbation desdites Recommandations.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire leurs titres ainsi que le numéro qui leur a été attribué.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 8 des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE 1

Titres des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R M.1822

Doc. 8/187(Rév.1)

Cadre applicable aux services assurés par les IMT

Recommandation UIT-R M.1823

Doc. 8/203(Rév.1)

Caractéristiques techniques et opérationnelles des systèmes mobiles terrestres cellulaires numériques à utiliser pour les études de partage

Recommandation UIT-R M.1824

Doc. 8/206(Rév.1)

Caractéristiques des systèmes de radiodiffusion télévisuelle en extérieur (TVOB), de reportages d'actualités par satellite (ENG) et de production électronique sur le terrain (EFP) du service mobile à utiliser pour les études de partage

Recommandation UIT-R M.1825

Doc. 8/209(Rév.1)

Indications concernant les paramètres techniques et les méthodes à utiliser pour les études de partage relatives aux systèmes du service mobile terrestre

Recommandation UIT-R M.1826

Doc. 8/212(Rév.1)

Plan harmonisé des canaux radioélectriques pour les applications à large bande liées à la protection du public et aux secours en cas de catastrophe dans la bande 4 940-4 990 MHz dans les Régions 2 et 3

Recommandation UIT-R M.1827

Doc. 8/216(Rév.1)

Prescriptions techniques et opérationnelles applicables aux stations du service mobile aéronautique (R) limité aux applications de surface dans les aéroports et aux stations du service mobile aéronautique limité aux applications de sécurité aéronautique dans la bande 5 091-5 150 MHz

Recommandation UIT-R M.1828

Doc. 8/219(Rév.1)

Prescriptions techniques et opérationnelles applicables aux stations d'aéronef du service mobile aéronautique limité aux transmissions de télémesure pour les essais en vol dans les bandes au voisinage de 5 GHz

Recommandation UIT-R M.1829

Doc. 8/220(Rév.1)

Méthode de détermination des distances de séparation géographique nécessaires, dans la bande des 5 GHz, entre des stations du système international normalisé d'atterrissage hyperfréquences fonctionnant dans le service de radionavigation aéronautique et des émetteurs du service mobile aéronautique pour la télémesure

Recommandation UIT-R M.1830

Doc. 8/225(Rév.1)

Caractéristiques techniques et critères de protection des systèmes du service de radionavigation aéronautique dans la bande 645-862 MHz

Recommandation UIT-R M.1318-1

Doc. 8/229(Rév.1)

Modèle d'évaluation des brouillages continus causés par des sources radioélectriques autres que le service de radionavigation par satellite aux systèmes et réseaux du service de radionavigation par satellite fonctionnant dans les bandes 1 164-1 215 MHz, 1 215-1 300 MHz, 1 559-1 610 MHz et 5 010-5 030 MHz

Recommandation UIT-R M.1642-2

Doc. 8/231(Rév.1)

Méthode d'évaluation de la puissance surfacique équivalente cumulative maximale produite au niveau d'une station du service de radionavigation aéronautique par tous les systèmes du service de radionavigation par satellite exploités dans la bande 1 164-1 215 MHz

Recommandation UIT-R M.1583-1

Doc. 8/232(Rév.1)

Calcul des brouillages produits par un système à satellites non géostationnaires du service mobile par satellite ou du service de radionavigation par satellite au niveau des sites de radioastronomie

Recommandation UIT-R M.1831

Doc. 8/233(Rév.1)

Méthode de coordination pour l'évaluation des brouillages entre systèmes du service de radionavigation par satellite
